AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

tech & bio

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

TECHNIBIO

N°87 - AVRIL 2020

Bulletin technique du pôle bio des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

ACTUALITÉ DES FILIÈRES

P 3 : Zoom sur la réglementation bio 2021 : généralités sur l'élevage

P 3 : Marchés alimentaires et Coronavirus

P 4 et 5 : Revenus bio : stables mais de fortes disparités

DOSSIER SIVAL

P 6 : Intégrer des couverts dans une rotation maraichère

P 6 : S'installer en petits fruits bio : témoignage de Cécile Lechat (44)

P7: La pomme bio très demandée !

P 8: Un marché bio européen en plein développement

P 9 : Les secrets d'une tomate bio réussie

P 9 : Améliorer la conservation du potimarron

ACTUALITE TECHNIQUE

P 10 : Fourrages, paille et grains, quelles cultures de printemps implanter ?

P. 11 EVENEMENTS

P.12 FORMATIONS

Abonnez-vous à la version numérique : http://bit.ly/technibioabo

Avec le soutien de :

Région PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

À LA UNE

PAGE 6—DOSSIER SIVAL
RETOUR SUR LE PROGRAMME « BIO »

PAGE 10 : QUOI SEMER EN AVRIL?

PAGE 4 : 730 COMPTABILITES ANALYSEES POUR LES RE-VENUS BIO

EDITO

> “Les marchés sont perturbés par le coronavirus”

Le coronavirus fait malheureusement l'actualité, même celle de la bio ! Les marchés sont perturbés, entre autre par la fermeture de la restauration collective. Des conversions pourraient être retardées, les contrôles sont à l'arrêt pour la durée du confinement. Pour le Technibio, l'épidémie aura deux conséquences : la première, c'est que le numéro d'avril sera disponible uniquement en version numérique. La seconde, c'est que le Technibio « spécial PAC » qui l'accompagne habituellement viendra avec un peu de retard. Dans ce numéro, le SIVAL est à l'honneur ce mois-ci, avec un retour sur les conférences « bio » qui s'y sont tenues, sur des sujets aussi variés que la culture de la tomate ou le marché de la pomme biologique. Au programme également : la règlementation 2021, un arbre de décision sur les semis de printemps et les événements « bio » à venir sur la région.

Bonne lecture!

Denis LAIZE,
Président de la direction Végétal

CONTACTS

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

Cécile BROUILLARD (85)
Tél : 02 51 36 83 87 - cecile.brouilllard@pl.chambagri.fr

Elisabeth COCAUD (49)
Tél. 02 41 96 75 41 - elisabeth.cocaud@pl.chambagri.fr

Mélanie GOUJON (Région)
Tél. 02 41 18 60 33 - melanie.goujon@pl.chambagri.fr

Stéphane HANQUEZ (85)
Tél : 02 51 36 81 68 - stephane.hanquez@pl.chambagri.fr

Brigitte LAMBERT (53)
Tél. 02 43 67 36 84 - brigitte.lambert@pl.chambagri.fr

Gilles LE GUELLAUT (44)
Tél. 02 53 46 61 74 - gilles.leguellaut@pl.chambagri.fr

Florence LETAILLEUR (72)
Tél. 02 43 29 24 57 - florence.letailleur@pl.chambagri.fr

EDITEUR :
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André Brouard - BP 70510
49105 ANGERS CEDEX 02
02 41 18 60 00
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

IMPRIMEUR :
IMPRIMERIE CONNIVENCE
16, boulevard de l'Epervière
Parc d'activités Angers/Ecouflant
49000 ECOUFLANT

REVUE BIMESTRIELLE :
(6 numéros/an)
Technibio (En ligne) = ISSN 2534-7616
Technibio (imprimé) = ISSN en cours
Dépôt légal : à parution

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Christian FRANCHETEAU

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION :
Vincent HOUBEN

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :
Mélanie GOUJON

ABONNEMENT :
gratuit - abonnez-vous à la version numérique : http://bit.ly/technibioabo

En direct de @CBioPDL

ACTUALITÉ DES FILIERES

Zoom sur la réglementation bio 2021 : généralités sur l'élevage

Les textes qui régissent la bio sont révisés. Ils se mettront progressivement en application à partir du 1er janvier 2021. La majorité des règles actuelles perdurera, même si des évolutions sont attendues, notamment en productions animales.

Le règlement UE 2018/848, paru en juin 2018, apporte un certain nombre de modifications sur les conditions de production animale (liste non exhaustive) :

- Incorporation d'aliments en 2ème année de conversion (C2) limitée à 25 % si les aliments proviennent de l'extérieur (au lieu de 30 % actuellement).
- Mise en place d'une base de données pour l'achat d'animaux bio, avec le même type de fonctionnement que le site semences bio.org. Demandes de dérogation à déposer pour l'achat d'animaux conventionnels, en appliquant les règles actuelles qui encadrent l'achat. Des souplesses de ces règles sont prévues pour les races « menacées ».
- Interdiction de produits d'allaitement de remplacement contenant des composés chimiques de synthèses ou des composants d'origine végétale.
- Seuls les produits de nettoyage et de désinfection autorisés en AB peuvent être utilisés pour les bâtiments et installations d'élevage (la liste de ces produits en cours de construction).
- Autonomie alimentaire : au 01/01/23, passage de 60 à 70 % d'autonomie pour les bovins, ovins, caprins et équins, dès le 01/01/21 : passage de 20 à 30 % d'autonomie pour les porcins et volailles.
- Au 01/01/21 : interdiction des aliments protéiques non biologiques pour les porcs et volailles adultes. Prolongation jusqu'au 31/12/2025 de la dérogation d'usage de 5 % d'aliments protéiques non biologiques pour les jeunes porcs et volailles.

70% d'autonomie alimentaire obligatoires pour les herbivores — Crédit photo: CAPDL

Des précisions sur certaines modalités d'application (densités d'animaux, délais d'application...), devraient paraître au journal officiel bientôt. Les modifications attendues concerneront principalement l'élevage avicole.

Cécile BROUILLARD
Conseillère en agriculture biologique, CAPDL

Marchés alimentaires et coronavirus

Face à l'épidémie de COVID-19, la Fédération nationale des Marchés de France a formulé des préconisations pour assurer leur tenue dans les meilleures conditions possibles.

De façon générale, les marchés doivent adapter le nombre de commerçants alimentaires à la surface et l'organisation spécifique à mettre en place pour distancier étals et clients. La durée d'ouverture peut être allongée de façon à limiter les moments d'affluences de la clientèle. Les commerçants doivent être espacés de façon à éviter les attroupements et à pouvoir mettre en place des files d'attente avec distanciation. Au niveau de la matérialisation au sol : elle est pertinente à la fois pour indiquer le sens de circulation et pour le respect des distances de distanciation.

Les produits doivent être protégés des contacts. Mettre des panneaux du type « Chers clients, ne pas toucher les produits, préparer l'appoint pour votre paiement » est un premier pas. Ainsi, seul le commerçant manipule les produits. La monnaie peut être désinfectée en la plaçant dans du désinfectant. Ne pas oublier le lavage des mains après le rendu de la monnaie ! Installer des vitrines, filmer les produits non emballés ou proposer les produits frais dans des contenants permet d'améliorer la protection des produits.

D'autres mesures doivent être envisagées, comme la relocalisation et le barriérage des marchés, afin d'avoir une seule entrée et une seule sortie. Les entrées et sorties peuvent ainsi être contrôlées par la police municipale afin de réguler les flux de personnes.

Virginie BOUREAU
Conseillère en développement territorial et alimentation, CAPDL

ACTUALITÉ DES FILIERES

Revenus Bio : stables mais de fortes disparités

Les résultats comptables 2018 de près de 730 exploitations bio de la région ont été compilés par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Ce travail, réalisé grâce à la collaboration de quatorze centres de gestion, montre des écarts importants entre les filières.

L'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) moyen 2018 s'élève à 48 400 €/UTA (Unité Travail Agricole = Main d'œuvre non salariée). Il est stable par rapport à l'année précédente. Les disparités restent fortes suivant les systèmes de production.

L'efficacité économique moyenne, qui correspond au ratio EBE/produit, est stable à 31 %. En 2018, le résultat courant des fermes bio, toutes productions confondues, s'élève à 24 000 € par chef d'exploitation.

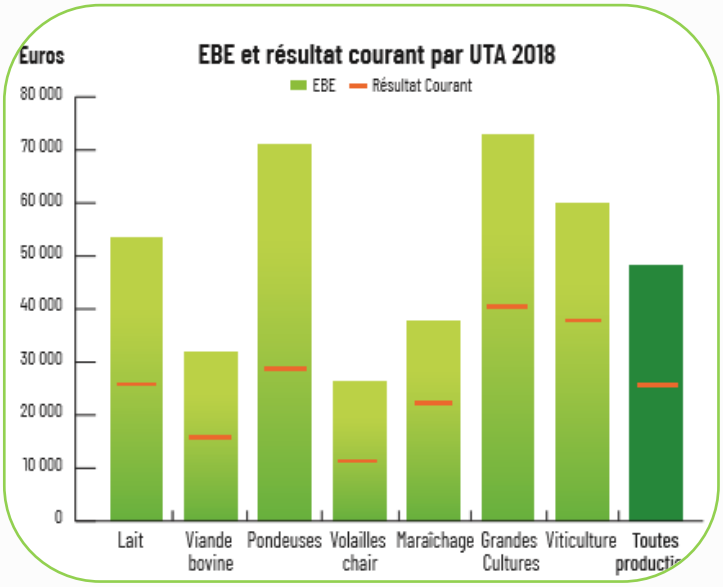

LAIT : RESULTAT COURANT DE 27 000 €/UTA

Ferme laitière bio moyenne:
2,2 UTH - 1,7 UTA
345 000 litres de lait vendus - 66 VL

En 2018, dans un contexte de marché porteur, de stabilité des prix, et lors d'une année fourragère moyenne, les résultats obtenus dans les fermes laitières bio sont en hausse (+ 3 000 €/UTA). Ils sont sur cet exercice plus attractifs qu'en conventionnel (21 900€/UTA).

Lait : des écarts de résultats entre les systèmes fourragers

		Pourcentage d'herbe dans la SFP		
	Tous (91 % d'herbe)	100 %	85 % à 99 %	Moins de 85 %
UGB/ha de SFP	1,1	1,0	1,1	1,3
Lait vendu/ UTA	203 190	149 890	208 910	259 486
Lait vendu par vache (litres)	5 183	4 320	5 184	6 049
Excédent Brut d'Exploitation	53 703 €	40 491 €	58 390 €	61 094 €
Résultat courant/UTA	27 112 €	16 478 €	32 006 €	30 809 €

Dans les élevages de l'échantillon l'herbe représente en moyenne 91 % de la SFP (voir tableau). Le lait vendu par vache augmente avec la part de maïs dans la SFP. Le système intermédiaire (85 % à 99 % d'herbe dans la SFP) obtient pour cet exercice la meilleure performance économique.

BOVINS VIANDE : DES RESULTATS EN BAISSE

Ferme viande bovine bio moyenne:
1,5 UTH - 119 ha - 63 vaches présentes
1,03 UGB/ha du SFP

Ces exploitations ont des systèmes fourragers basés sur l'herbe (1 % de maïs dans la SFP). Le chargement observé de 1,03 UGB/ha de surface fourragère est conforme à la moyenne de la région.

L'EBE est en baisse et atteint 32 000 € malgré des charges opérationnelles très faibles, et très peu d'achat de concentrés. Les charges de structure sont stables. La part des aides est importante, elle représente dans les systèmes viande bovine bio 39 % du produit, contre 24 % en conventionnel. Le revenu est en baisse et atteint 15 900 €/UTA.

ACTUALITÉ DES FILIERES

GRANDES CULTURES : DE TRES BONS RESULTATS EN 2018

En grandes cultures (26 exploitations), la taille réduite du groupe doit inciter à la plus grande prudence quant à la généralisation des résultats sur ce système de production. De plus, la part des cultures spécialisées et légumes de plein champs, tels que les lentilles, haricots, pomme de terre représentent 11 % de la SAU des exploitations de ce groupe. Ces cultures sont rémunératrices mais engendrent un biais au niveau de l'échantillon qu'il ne faut pas négliger. Le résultat courant à 40 500 € par UTA est forte hausse en lien avec de bonnes récoltes sur cet exercice. Les prix sont stables. Le marché reste déficitaire en France pour le blé et le soja...

MAIS DES INCERTITUDES POUR LE MARCHE DES PROTEAGINEUX...

Dans un contexte de fort développement des conversions, et face à un changement de réglementation pour l'alimentation des volailles bio, la commercialisation des protéagineux et des récoltes C2 (2ème année de conversion) pourrait s'avérer plus difficile à l'avenir.

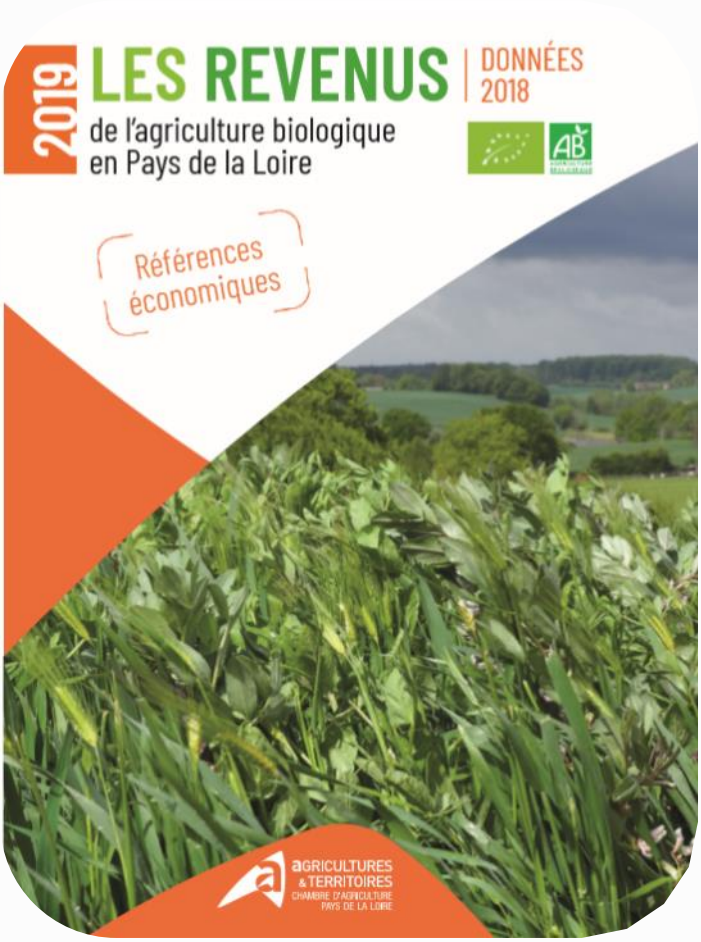

MARAICHAGE : HAUSSE DE LA PRODUCTION ET DE LA DEMANDE

Les 64 exploitations qui composent le groupe ont une surface de 9 ha/UTA comprenant en moyenne 3.8 ha en production maraichère. 80 % des exploitations pratiquent la vente en circuit court pour plus de la moitié de leur chiffre d'affaire.

L'excédent brut moyen est à 37 900 € par UTA, et représente 31 % du produit. Le résultat courant par UTA se situe à 21 700 €. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte de hausse de production avec en parallèle une demande croissante du marché, particulièrement pour l'expédition.

VITICULTURE : DE BONS RESULTATS

Le groupe comprend 46 domaines, répartis sur l'ensemble des appellations de la région. La surface moyenne en vignes est de 20 ha par domaine, qui emploie 4.6 UTH de main d'œuvre au total. Comparativement aux domaines conventionnels, le besoin en main d'œuvre par ha est supérieur en viticulture biologique (environ + 25 %).

Les conditions climatiques ont permis d'atteindre des rendements corrects pour 2018 (contrairement à 2016 et 2017). L'EBE moyen se situe à 60 000 €/UTA, pour un résultat courant à 38 500 €/UTA.

Elisabeth COCAUD
Conseillère en agriculture biologique, CAPDL

POUR EN SAVOIR PLUS :

L'étude complète est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture (rubriques : Publication > Agriculture biologique) ou brochure disponible auprès du conseiller bio de votre département.

Intégrer des couverts dans une rotation maraîchère

Le couvert joue de nombreux rôles : il crée une rupture dans la rotation, il permet un apport de biomasse, il couvre le sol (limite le salissement, l'érosion, la lixiviation). Il peut également jouer un rôle sanitaire. Selon l'effet recherché et la période d'installation, on s'orientera sur différentes espèces : graminées, légumineuses, crucifères (déjà très présentes dans les rotations maraîchères, attention !)

PRIVILÉGIER LES COUVERTS MULTIESPECES

Les mélanges permettent de mixer les effets. Chaque espèce germant à des températures différentes, cela permet également, pour un même mélange, d'assurer une bonne couverture du sol quand les semis s'échelonnent. Des profils de sols montrent que les graminées ont une puissance racinaire suffisante pour passer au travers d'une semelle légère, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de dicotylédones.

COMMENT SEMER ET DETRUIRE UN COUVERT?

Un apport d'amendement avant le semis du couvert permet d'augmenter la biomasse produite par celui-ci et donc la quantité totale de matière organique apportée à la parcelle in fine.

En l'absence de semoir, le couvert peut être semé à la volée. Dans ce cas, un passage de rouleau sur le semis permet d'améliorer le taux de levée. Pour la destruction, l'important est d'enfouir le moins possible la végétation car c'est en surface que l'activité biologique est la plus intense et qu'elle a le plus besoin de nourriture. La durée du couvert dépendra de la durée d'interculture et de la sensibilité de la culture suivante à la présence de résidus.

Maëlle DEPRIESTER
Conseillère en maraîchage au CDDL
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Tout savoir sur chaque espèce en un clic :
www.fiches.arvalis-infos.fr/liste_fiches.php?fiche=ci&type ou http://www.itab.asso.fr/downloads/Fiches-techniques_culture/fiches-expeces-engraisverts-vsept2013-web.pdf

S'installer en petits fruits bio: témoignage de Cécile Lechat (44)

Cécile Lechat, productrice de petits fruits bio en Loire-Atlantique, a pour objectif de commercialiser localement sa production afin de garantir qualité et fraicheur. Elle a témoigné pendant le SIVAL 2020 pour donner des conseils issus de son expérience

La faible durée de conservation des petits fruits oblige à prévoir des solutions en cas de mûrissement groupé. Crédit photo: Unsplash

PENSER A TOUT AVANT DE DEMARRER

Avant l'installation, il faut prêter une attention particulière au choix et à l'emplacement des parcelles, car cela va conditionner la production. Il faut vérifier les points suivants : sol avec peu de profondeur, faible risque de gel, environnement diversifié (expositions, biodiversité), ressource en eau suffisante. Le choix du végétal n'est pas non plus à négliger : les variétés doivent être adaptées au terrain et aux modes de commercialisation.

La récolte est une période « à risques» et il est prudent d'avoir réfléchi à sa gestion en amont. D'après la productrice, il faut donc bien appréhender les risques de maturité avancée ou retardée, le murissement groupé (en 15 jours au lieu d'1 mois ½, toutes variétés confondues), les chutes de fruits ou les attaques de ravageurs.

SE SPÉCIALISER OU SE DIVERSIFIER ?

Le prix de vente en libre cueillette augmente très peu depuis 10 ans. En face, les coûts des intrants peuvent être limités (matières locales, équipement simple) et le temps de travail réduit par l'anticipation si chaque parcelle produit bien. Mais actuellement les accidents climatiques engendrent des pertes de production et incitent les producteurs à compléter l'atelier petits fruits avec d'autres ateliers pour assurer un revenu minimum.

Cécile SALPIN
Conseillère en maraîchage au CDDL
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

La pomme bio très demandée !

En lien avec les changements de comportements alimentaires actuels, le marché de la pomme bio se développe. Face à cette demande sociétale, l'offre doit se structurer au niveau de la distribution mais aussi de la restauration. C'est dans ce cadre que des professionnels de la filière ont présenté leurs propositions pour répondre à cet enjeu lors d'une table ronde organisée par les INTERBIO Bretagne, Centre et Pays de la Loire,.

UN MARCHÉ À STRUCTURER

La production de pomme connait une vague de conversion sans précédent depuis ces trois dernières années. Des volumes importants vont donc prochainement arriver sur le marché bio.

Selon Michel Delhommeau, producteur et co-dirigeant des Coteaux Nantais, il faut accueillir et organiser les nouvelles conversions pour éviter la surproduction. Pour cela, les arboriculteurs doivent se regrouper au sein d'Organisations de Producteurs.*« Construire une filière durable est un défi collectif à relever »* déclare Sylvie Forel, arboricultrice de la structure les vergers de l'ILLE (35)

En effet, la construction d'une filière est difficile car elle doit prendre en compte des contraintes de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation, rappelle Eric Lechat, transformateur et dirigeant de Nature de pomme, entreprise de transformation de jus de pomme.

La restauration hors domicile, un marché d'avenir pour la pomme bio
Crédit photo: Agence Bio

UNE OFFRE VERS LA RESTAURATION HORS DOMICILE (RHD) À ORGANISER

Encore peu développé - 8 % des pommes bio commercialisées en 2018 - la RHD tend à se développer.

Selon Sylvie Forel, l'obligation d'avoir 20 % de produits bio en RHD d'ici 2022 est une chance pour le développement de la production et la valorisation de la pomme bio : *« La pomme a son rôle à jouer car c'est un produit non transformé ».*

L'organisation « manger bio 35» qu'elle préside regroupe des producteurs qui mettent à disposition des produits bio locaux aux restaurants, surtout scolaires. Cette structure fonctionne en partenariat avec Biocoop restauration qui prend le relais quand les producteurs locaux ne peuvent pas répondre à la demande.

Pour Stéphane Bonneau, Directeur des achats chez TerreAzur Pomona, grossiste, la RHD fait partie des marchés émergents. Pour gérer l'approvisionnement, il explique qu'il faudra généraliser les contrats tripartites grossiste-clients-producteurs avec des engagements tarifaires sur une volumétrie ou un nombre de pommes à livrer hebdomadaire.

UNE DIVERSITÉ DE CIRCUITS DE DISTRIBUTION À ALIMENTER

Selon Michel Delhommeau des Coteaux Nantais, le choix du circuit de commercialisation doit se faire en fonction du calibre. Il insiste également sur sa volonté de ne pas uniformiser la production. Pour lui « *Bio = biodiversité* ».

La RHD a besoin de produits de qualité, standardisés « *calibre 95/115 pour la restauration scolaire pour éviter le gaspillage* » explique Stéphane Bonneau.

Pour la vente directe, Jean-Luc Thibault, producteur et transformateur au sein de l'exploitation la ronde des fruits, commercialise quant à lui sans problèmes ses pommes de vergers hautes tiges aux calibres différents.

D'autres marchés vont également se développer tels que le vrac en GMS, annonce Stéphane Bonneau. Quant au prix de la pomme, pour Sylvie Forel, il reflète le coût de production. S'il tend à baisser, la filière bio ne pourra pas se pérenniser.

Florence LETAILLEUR
Conseillère en agriculture biologique, CAPDL

diaporama à télécharger sur le site de l'Interbio Pays de la Loire

Chiffres clés sur le marché de la pomme bio en France en 2018 (Source: Agence bio, 2019)

- 12 700 ha de vergers (bio + conversion) en production de pomme à couteau et à cidre (1 ha de verger bio / 4)
- + 20% de conversion de vergers entre 2017 et 2018
- 56 665 pommes bio vendues en France en 2018 dont 4 500 en RHD
- commercialisation: 30 % grandes et moyennes surfaces (GMS), 44% en vente directe 16 % en magasin spécialisé

Un marché bio européen en plein développement

Ces chiffres sont issus de la présentation réalisée par INTERBIO au SIVAL. Ils proviennent de différentes sources (notamment Agence Bio) et datent de 2017 et 2018 suivant les sources.

100 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2018 POUR LA BIO

L'Amérique du Nord (USA, Canada) représente 50 % des ventes de produits bio, et l'Europe 40 %. L'Asie (en particulier la chine), ne représente que 9 % des ventes.

En Europe, le chiffre d'affaires bio a doublé depuis 2010. L'Allemagne est en tête du podium avec un chiffre d'affaires de 10,9 milliards d'euros en 2018, suivi par la France en seconde position (9,7 milliards €) et l'Italie (3,6 milliards). L'Allemagne et la France, à elles deux, représente plus de la moitié des achats bio réalisés en Europe. Ces marchés sont plus ou moins dynamiques suivant les pays européens, en fonction des politiques locales. Le Royaume-Uni, par exemple, a sensiblement le même chiffre d'affaires qu'en 2008, alors que celui de la France a été multiplié par 4 durant cette même période ! En un an (2017 à 2018), le marché français a augmenté de 16 % contre 5,5 % en Allemagne.

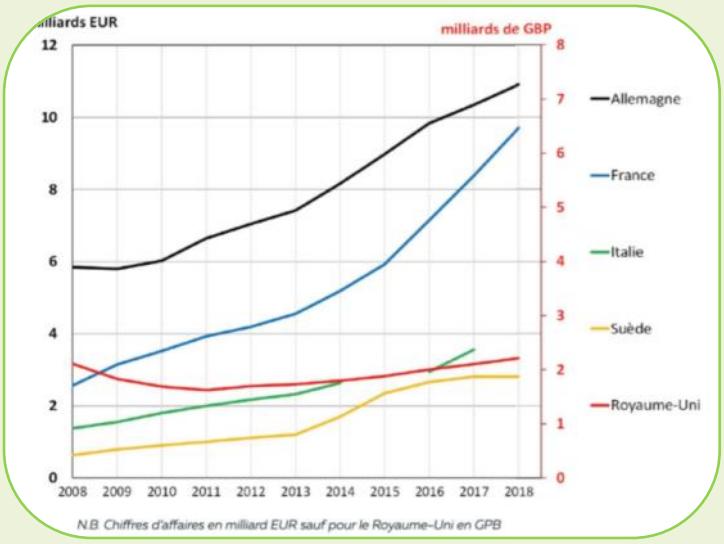

Evolution des 5 principaux marchés de l'union européenne. Source : Agence bio d'après différentes sources européennes

47 € PAR AN ET PAR HABITANT EN EUROPE

En terme de consommation par habitant, c'est le Danemark, en 2017, qui se place largement en tête avec 13 % des achats des ménages réalisés en bio ! La Suède et l'Autriche complète le podium avec environ 9 % de la consommation.

La dépense moyenne d'un Européen est de 47 € de produit bio/habitant/an (en 2016). Cela représente 274 €/hab en Suisse, 227 € au Danemark, 197 € en Suède, 177 € en Autriche, 116 € en Allemagne et 101 € en France.

Le Danemark et l'Autriche se caractérisent par un circuit de commercialisation un peu différent de celui de la France : 70 à 75 % des ventes sont réalisées en GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) en 2017, contre 42 % en France. Ces 2 pays ont très peu de magasins spécialisés Bio.

7 % DE LA SAU EUROPÉENNE EST EN BIO

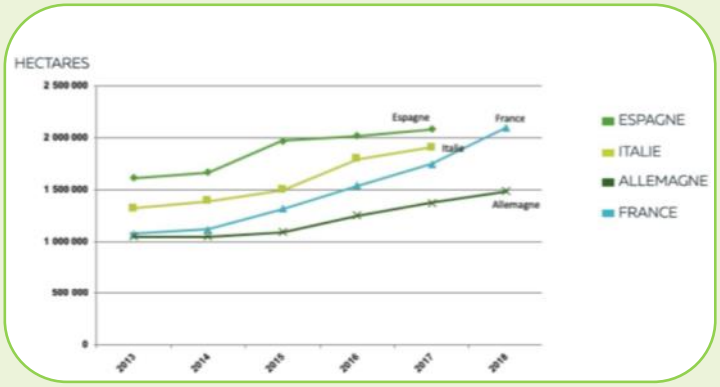

Evolution des surfaces cultivées en bio dans 4 pays de l'Union Européenne - Source : Agence bio

En 2017, près de 270.000 exploitations étaient labellisées bio en Europe, sur 12,8 millions d'ha, soit une progression de 5,9 % des surfaces par rapport à 2016. Cela représente en moyenne 7 % de la SAU européenne. L'Europe représente 24 % de la SAU mondiale bio.

Côté surface en bio, l'Espagne est en tête avec plus de 2 millions d'ha en 2016, suivie par l'Italie avec 1,8 millions d'ha puis la France, avec 1,5 millions d'ha et l'Allemagne 1,25 millions d'ha. Les autres pays sont tous sous la barre des 600.000 ha. Italie et Espagne sont de grands pays producteurs de bio, mais faibles consommateurs: ils sont principalement exportateurs.

En proportion, l'Autriche est leader, avec 23 % de sa surface agricole en bio en 2017 ! Estonie et Suède s'approchent des 20 %, mais avec peu de surfaces agricoles, et l'Italie des 15 %. Le Danemark, grand consommateur de bio, n'a que 8,6 % de sa surface labellisée, l'Allemagne 6,8 % et la France 6 % (chiffres de 2017).

Stéphane HANQUEZ
Conseiller en agriculture biologique, CAPDL

Retrouvez la présentation détaillée d'Interbio avec tous les chiffres, graphiques et sources sous :

https://www.interbio-paysdelaloire.fr/sites/default/files/webmaster/02-pdf/CHIFFRES%20CLES/pr%C3%A9sentationmarche_bio-europeen.pdf

Les secrets d'une tomate bio réussie

Les maraichers biologiques observent souvent une perte de calibre des tomates après le 4ème bouquet. Maxime Chabalier, conseiller maraîchage en Vendée, nous décortique en trois points la méthode pour limiter ce phénomène.

1. DÉFINIR DES OBJECTIFS ET IDENTIFIER LE FACTEUR LIMITANT

Tout d'abord, il faut se poser les bonnes questions : « Est-ce nécessaire, dans mon système, de maximiser la production de tomates ? Est-ce que j'arriverai à les commercialiser ? Est-ce que le temps que j'y passerai ne viendra pas au détriment d'autres légumes, importants eux aussi ? ». Si la maximisation vous semble possible, c'est le moment d'identifier le facteur limitant : temps, commercialisation, eau, fertilité du sol...pour pouvoir y remédier.

2. REVOIR L'IRRIGATION

L'anticipation est primordiale : bien préparer son sol en amont, via un engrais vert par exemple, permet d'augmenter la taille du réservoir disponible. Une fois la culture en place, il faut privilégier la régularité de l'irrigation.

Au niveau des quantités apportées, elles sont généralement inférieures aux besoins de la plante : 20 % d'eau supplémentaire sur la période critique permet souvent de débloquer le rendement.

Arroser une fois par semaine est possible, mais dans certaines conditions seulement : sol profond et bien structuré, bon enracinement, variété adaptée.

3. AJUSTER LA FERTILISATION

Des essais ont montré que la concentration azotée dans les pétioles de tomates chutait de façon importante mi-juin, ce qui suggère un manque de fertilisation à cette période. Une minéralisation supplémentaire à partir de cette période permettrait à la plante d'assurer un développement supplémentaire. Une grille de pilotage, PI-Lazo®, peut être utilisée pour coller au mieux aux besoins de la plante.

Pour limiter le risque de stress hydrique, la préparation du sol est essentielle. Crédit photo : Unsplash

Mélanie GOUJON
Chargée de mission Innovation et AB, CAPDL

Améliorer la conservation du potimarron en AB

La phase la plus délicate de l'itinéraire technique du potimarron est sa conservation. Depuis 5 ans, la Station d'Expérimentation de Bretagne Sud réalise des essais sur le sujet. Maët le Lan, responsable de la station, a présenté au SIVAL les principales conclusions de ces travaux.

Voici quelques uns des axes travaillés :

- Levier variétal : Des différences sont visibles dans les résultats d'essais. Orange Summer reste un bon compromis entre durée de conservation, rendement et calibre.
- Stockage: Le séchage avant stockage ne présente pas d'intérêt. La conservation en frigo avec conditions contrôlées (14°C et 60-75 % d'hygrométrie) reste la meilleure stratégie pour allonger la conservation surtout pour une vente souhaitée après 'Noël'.
- Période de semis : En 2018, le décalage de la date de semis a permis une amélioration de la conservation mais a entraîné une diminution significative des rendements.
- Période de récolte : Les résultats ne sont pas encore suffisants pour conclure sur ce facteur. Pour le moment, une récolte en sur-maturité semble donner de bons résultats

Rosalie DUTERTRE
Conseillère Maraîchage, CAPDL

ACTUALITÉ TECHNIQUE

Fourrages, paille et grains, quelles cultures de printemps implanter ?

Suite aux difficultés d'implantation cet automne, un arbre de décision a été construit pour vous accompagner dans le choix des cultures. Il est une aide pour estimer ses besoins en paille et/ou en fourrage et de combiner ces besoins aux dates de semis possibles.

J'ai besoin de...

...Paille → Je fais des céréales de printemps semis le plus tôt possible et avant le 15/04 → Orge / Avoine / Céréales protéagineux grains

...Fourrage (bilan fourrager à faire !)

- Je peux semer avant le 15/04
  - **Prairie annuelle**
    RGI ou RGH (20 – 25 kg/ha) *implantation rapide, fourrage d'été si sécheresse peu excessive*
    Association possible avec trèfle hybride + sol asphyxiant, compacté - sécheresse
  - **Mélange céréales protéagineux (MCPI)**
    Après une récolte en immature ensilage précoce ou 15/05, un fourrage d'été est possible
- Je dois semer après le 15/04
  - **Une culture fourragère annuelle**
    Maïs fourrage, sorgho, colza, betterave
  - **Couvert fourrager annuel d'été**
    Implantation possible après ensilage d'un MCPI ou d'une céréale immature
    Moha/vesce ou trèfle d'Alexandrie...

...Paille + Fourrage → Je peux semer avant le 15/04 →
Semis de prairie annuelle
Pâturage de fin d'été
RGI
sous couvert d'orge ou d'avoine de printemps
Avoine couverture rapide limite le développement des adventices

...Aucun des deux → Je sème une culture de vente de printemps

- Maïs grain
- Je peux semer avant le 15/04 → Lupin / Tournesol
- Je peux semer avant le 15/05 → Chanvre
- semis après le 15/05 → Sarrasin

Gille LE GUELLAUT et Jean-Claude HUCHON
Conseillers, CAPDL

EVENEMENTS

10 ans de l'ATV

7 MAI, CERSAY (79)
Mieux raisonner sa protection contre le mildiou

13 MAI, JUIGNE-SUR-LOIRE (49)
Changement climatique et réduction des entrants : les bénéfices de l'agroforesterie

4 JUIN, CHAUME (49)
La Biodiversité : une alliée pour limiter les interventions au vignoble

18 JUIN, LES TROIS MOUTIERS (86)
La Biodiversité : une alliée pour limiter les interventions au vignoble

Journée cultures et fourrages bio

4 JUIN, VILLIER-CHARLEMAGNE (53)
Ouvert aux céréaliers comme aux éleveurs, bios comme conventionnels, c'est le lieu Nord Loire pour échanger sur les nouvelles références techniques en grandes cultures biologiques. La journée est couplée avec la démonstration de désherbage mécanique annuelle organisée par le CIVAM BIO 53 et la FDCUMA 53.

Rallye bio

11 JUIN, THIRE (85)
Ouvert aux céréaliers comme aux éleveurs, bios comme conventionnels, c'est le rendez-vous Sud Loire pour échanger sur les nouvelles références techniques en grandes cultures biologiques. La journée est organisée en partenariat avec la CAVAC et les GEDA.

RDV Tech&bio Arboriculture

17 JUIN, MONTAUBAN (82)
Le salon dédié aux techniques bio et alternatives en arboriculture (ateliers techniques, démonstrations, conférences, village exposants).

FORMATIONS

Toutes vos formations disponibles en ligne

Du fait de la situation sanitaire actuelle, notre programme de formation est bousculé et il est compliqué d'annoncer des dates à l'avance. Dès le retour à une situation normale, nous vous proposerons de nouveau des formations sur les thèmes suivants :

CONVERTIR SON EXPLOITATION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

SOIGNER AUTREMENT : UTILISER LES HUILES ESSENTIELLES, L'HOMÉOPATHIE, L'OSTÉOPATHIE POUR LA SANTÉ DE SON TROUPEAU

MARAICHAGE : IRRIGUER EFFICACEMENT, RÉUSSIR SON INSTALLATION, TRAVAILLER AVEC UN « SOL VIVANT », RECONNAÎTRE LES RAVAGEURS

GRANDES CULTURES : MAÎTRISER LES ADVENTICES, MOINS TRAVAILLER LE SOL, ALLONGER ET DIVERSIFIER LES ROTATIONS

COÛT DE PRODUCTION : MIEUX LE COMPRENDRE POUR L'AMÉLIORER

MAIS AUSSI D'AUTRES THEMATIQUES ET PRODUCTIONS (ARBORICULTURE, APICULTURE...)

CONTACTER LES CONSEILLERS DE VOTRE DEPARTEMENT :

44 – Gilles LE GUELLAUT
Tél. 02 53 46 61 74 - gilles.leguellaut@pl.chambagri.fr

49 – Elisabeth COCAUD
Tél. 02 41 96 75 41 - elisabeth.cocaud@pl.chambagri.fr

53 – Brigitte LAMBERT
Tél. 02 43 67 36 84 - brigitte.lambert@pl.chambagri.fr

72 – Florence LETAILLEUR
Tél. 02 43 29 24 57 - florence.letailleur@pl.chambagri.fr

85 – Cécile BROUILLARD
Tél : 02 51 36 83 87 - cecile.brouilllard@pl.chambagri.fr

85 –S téphane HANQUEZ
Tél : 02 51 36 81 68 - stephane.hanquez@pl.chambagri.fr